



**អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា**  
**Extraordinary Chambers in the Courts**  
**of Cambodia**  
**Chambres extraordinaires au sein des**  
**tribunaux cambodgiens**

**ការិយាល័យសហចៅក្រមស៊ើបអង្កេត**  
**Office of the Co-Investigating Judges**  
**Bureau des co-juges d'instruction**  
**សំណុំរឿងព្រហ្មទណ្ឌ**  
**Criminal Case File /Dossier pénal**  
**លេខ/n°: 002/14-08-2006-ECCC-OCLJ**  
**នេខស៊ើបសួរ/Investigation/Instruction**  
**លេខ/n°: 002/19-09-2007- ECCC-OCLJ**

**ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា**

**ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ**

**Kingdom of Cambodia**

**Nation ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា ព្រះមហាក្សត្រ ព្រះមហាក្សត្រ**

**Royaume du Cambodge CERTIFIÉE CONFORME**

**Nation-Religion-Roi**

**ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ បញ្ជាក់ (Certified Date/Date de certification):**

**25 / 01 / 2010**

**មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé**  
**du dossier: Uch Arun**

**កំណត់ហេតុនៃការស្តាប់ចម្លើយសាក្សី**

**Written Record of Witness Interview**  
**Procès-verbal d'audition de témoin**

Le premier décembre deux mille neuf à neuf heures et cinq minutes du matin, dans le bureau de la commune de Tram Kak (ត្រាំកក់), province de Takeo (តាកែវ),

Nous, EM Hoy (ឯម ហ៊ឺយ) et Philip CAINE, enquêteurs auprès des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), tels que désignés par commission rogatoire des co-juges d'instruction en date du 24 juillet 2009,

VU la Loi relative à la création des CETC du 27 octobre 2004,  
VU les règles 24, 28 et 60 du Règlement intérieur des CETC,

Assistés par M. HAM Samnang (ហាម សំណាង), interprète assermenté auprès des CETC,

Avons procédé à l'audition et recueilli la déposition du témoin NUT Nouv (នុត នូវ), dont les données d'identité sont les suivantes :

Original khmer : 00408289-00408303

**ឯកសារទទួល**  
**DOCUMENT RECEIVED/DOCUMENT REÇU**  
**ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date of receipt/Date de reception):**  
**25 / 01 / 2010**  
**ម៉ោង (Time/Heure): 13:07**  
**មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé**  
**du dossier: Uch Arun**

Le soussigné NUT Nouv, pas de surnom, ni de nom révolutionnaire, âgé de 69 ans, est né dans le village de Ang Roneap (អង្គរណេប), commune de Tram Kak, district de Tram Kak, province de Takeo. Il est de nationalité cambodgienne, et travaille actuellement comme agriculteur.

Son père, NUT Nop (នុត ណុប), est décédé et sa mère, MUT Phen (មុត ផែន), est décédée. De nos jours, il est domicilié dans le village de Ang Roneap, commune de Tram Kâk, district de Tram Kâk, province de Takeo. Il est marié à BOU So (ប៊ូ សៅ), qui est toujours en vie et il est père de huit enfants.

- Il n'a fait l'objet d'aucune condamnation pénale.
  - Il a déclaré être capable de lire, d'écrire et de comprendre le khmer.
  - Il a déclaré être capable de lire et d'écrire le français un petit peu.
- La version originale du présent procès-verbal est donc rédigée en khmer.

- Nous l'avons informé que son audition serait enregistrée ou filmée.
- Il nous a affirmé n'avoir aucun lien de parenté avec la personne mise en examen ou avec les parties civiles.
- Il a prêté serment conformément à la règle 24 du Règlement intérieur des CETC.
- Nous l'avons informé de son droit de refuser de faire une déposition qui risquerait de l'incriminer, conformément à la règle 28 du Règlement intérieur des CETC.

#### Questions-réponses :

- Q :** Monsieur, avant le 17 avril 1975, où est-ce que vous avez vécu et qu'est-ce que vous avez fait ?
- R 1 :** Avant l'année 1970, j'étais un agriculteur dans le cadre du village de Ang Roneap, commune de Tram Kak, district de Tram Kak.
- Q :** Quels étaient les événements qui sont survenus au cours de l'année 1970 et dont vous avez eu connaissance ?
- R 2 :** Je savais qu'il y a eu un coup d'État qui a renversé Samdech Sihanouk (សម្តេចសីហនុ). Après, Samdech Sihanouk a fait une annonce à la radio et a demandé à la population de prendre le maquis dans le but de lutter contre les impérialistes américains et les partisans de LON Nol (លន់ នល់). À ce moment-là, je n'ai pas pris le maquis avec les autres parce que ma région est tombée sous le contrôle des Khmers rouges depuis l'année 1970.
- Q :** Est-ce que vous savez depuis quel moment est-ce que les Khmers rouges ont existé ?
- R 3 :** Je n'en sais rien du tout.
- Q :** Est-ce que vous avez participé au mouvement des Khmers rouges ?

- R 4 :** Après que les Khmers rouges sont venus prendre en main la région au cours de l'année 1970, ils m'ont nommé chef de groupe. Le vieux Chhoeun (វ័ន្រ្ត) qui était le chef de la commune m'a nommé chef de groupe.
- Q :** **Qu'est-ce qu'ils ont fait exactement, la plupart des habitants ?**
- R 5 :** De l'année 1970 à l'année 1973, on a ordonné aux habitants de faire de la riziculture dans un système de groupes d'entraides. Les groupes d'entraide en question sont un système de travail qu'on a appliqué dans le cadre de la production générale et de la riziculture à caractère collectif. En revanche, on devait partager les fruits de la récolte en fonction du nombre de personnes [ ?]. En effet, la première catégorie [ ?] concernait les adultes, la deuxième, les gens âgés de dix-huit ans et moins, et la troisième, les enfants et les personnes âgées. À l'époque, le repas était encore privé.
- Q :** **Quels étaient les problèmes qui se sont posés lorsqu'il a fallu partager les fruits de la récolte en fonction du système du nombre de familles ?**
- R 6 :** Il y avait forcément des problèmes lors du partage des fruits de la récolte. En effet, certaines familles sont composées d'un petit nombre de membres, mais les membres en question étaient tous des adultes. En revanche, il y avait des familles qui ont compté un grand nombre de membres, qui, eux, au contraire, étaient en majorité des enfants. Par conséquent, ce système de partage n'était pas égalitaire. Et c'était le chef de groupe qui devait résoudre et coordonner ce problème.
- Q :** **Pourquoi est-ce qu'on a ordonné aux habitants de faire de la riziculture dans un système de groupes d'entraide ?**
- R 7 :** C'était un plan qui a été imposé par la hiérarchie et dont le but était de nourrir les habitants qui venus des régions ennemies, ou bien ceux qui se sont enfuis des régions des ennemis.
- Q :** **Comment se fait-il que vous sachiez que ce plan est issu de la hiérarchie?**
- R 8 :** Parce que les chefs de commune sont allés sur le terrain, dans les villages, pour informer la population au sujet de ce plan.
- Q :** **Qu'est-ce que vous voulez dire par la « hiérarchie »?**
- R 9 :** Je veux parler de la commune, et au dessus, je veux parler du district, puis de la région. Et toutes ces régions, il faut le préciser, étaient des entités qui n'ont existé que dans le cadre des régions qui ont été libérées, à cette époque en question.
- Q :** **Est-ce que le plan qui est issu de la hiérarchie vous est parvenu sous une forme écrite ?**
- R 10 :** C'était la commune qui est allée prendre part aux réunions pour recevoir les plans qui ont été communiqués par le district. La commune et le district avaient en main des documents précis. Cependant, à l'échelon des groupes, les ordres nous sont communiqués de vive voix, uniquement.

**Q :** Au cours de l'année 1973, quelles étaient les personnes qui ont dirigé le district ?

**R 11 :** Ceux qui ont dirigé le district, dans le courant de l'année 1970, c'était le vieux Kreav (ក្រាវ) et le vieux Chim (គីម). Ces deux personnes, je les ai vues venir aux réunions, très souvent.

**Q :** Durant le laps de temps de 1970 à 1973, est-ce qu'il y a eu des gens qui se sont fait arrêter ?

**R 12 :** Il y a eu des arrestations. Cependant, je n'ai jamais vu cela de mes propres yeux.

**Q :** Est-ce que, Monsieur, vous vous souvenez du nom des personnes qui ont été arrêtées ?

**R 13 :** Je n'en savais rien du tout. En effet, au sein de mon propre village, il n'y a eu aucune arrestation d'aucune sorte. En revanche, dans d'autres villages, on a réquisitionné des gens soi-disant pour les emmener suivre des sessions d'instruction. En réalité, ces gens-là ne sont jamais revenus.

**Q :** Après le coup d'État de l'année 1970, est-ce qu'il y a eu des enseignants qui sont venus dans votre village ?

**R 14 :** Après le coup d'État, un certain nombre d'enseignants se sont réfugiés dans les régions contrôlées par LON Nol, tandis qu'un certain nombre d'autres enseignants sont restés dans les mêmes régions libérées.

**Q :** Est-ce que ces enseignants qui ont vécu dans les régions libérées ont tous été arrêtés ?

**R 15 :** Il n'y a eu aucune arrestation.

**Q :** À cette époque-là, est-ce qu'il y avait des écoles et des enseignants ?

**R 16 :** Il n'y avait pas d'école. On donnait un enseignement aux enfants sous les arbres et sous les maisons. On a choisi des enseignants qui sont restés de l'ancien régime et un certain nombre de personnes qui étaient instruites pour qu'ils donnent un enseignement aux enfants.

**Q :** Est-ce que la religion avait cours, à cette époque ?

**R 17 :** De l'année 1970 à l'année 1975, il y avait encore des moines bouddhiques. À partir de l'année 1975, il n'y avait plus de moine bouddhique, ni de monastère.

**Q :** Est-ce que les mariages sont restés tels quels, et ont été célébrés selon la tradition ?

**R 18 :** En ce temps-là, c'était encore normal.

**Q :** Dans le laps de temps de l'année 1970 à l'année 1973, est-ce que la population était au courant de l'existence du régime des Khmers rouges ?

**R 19 :** Oui, elle en était au courant.

**Q :** Pour l'intervalle de temps de l'année 1973 à l'année 1975, où est-ce que vous avez vécu et qu'est-ce que vous avez fait ?

**R 20 :** Au cours de l'année 1974, je me suis engagé dans l'armée. Puis, plus tard, j'ai attrapé le paludisme et j'ai eu un problème d'abcès dit de l'anguille. Dans ces conditions, la hiérarchie m'a muté au bureau de la commune de Nhèng Nhâng (ញ៉ែងញ៉ង).

**Q :** **Dans le bureau de la commune de Nhèng Nhâng, qu'est-ce qu'on vous a ordonné de faire ?**

**R 21 :** On m'a ordonné d'être responsable du secteur de la collecte des vivres. À l'époque, j'allais quémander de la nourriture, du riz décortiqué, du poisson, de la viande et des légumes, dans les villages pour les envoyer sur le front avant. À part tout cela, j'étais chargé d'archiver et de tenir les registres dans le bureau de la commune de Nhèng Nhâng.

**Q :** **Comment s'appelait le chef de la commune de l'époque ?**

**R 22 :** C'était BUN Sy (ប៊ុន ស៊ី) qui était le secrétaire de la commune ; la jeune fille Phorn (ភ័ន) (elle vit de nos jours à Sampov Loun (សំពៅលួន)) était un simple membre ; TOUCH Teav (តូច ទាវ) (décédé) était un simple membre et le vieux Chhoeun (តាឈឿន) (décédé) était un simple membre, lui aussi.

**Q :** **Est-ce qu'il y a eu des bouleversements dans la direction du district ?**

**R 23 :** Il n'y a pas eu aucun changement dans la direction du district.

**Q :** **Durant votre présence dans la commune de Nhèng Nhâng, est-ce qu'il y a eu des réunions qui se sont tenues ?**

**R 24 :** Il y a eu des réunions, mais je n'y ai jamais participé, ni pris de notes quelconques parce que j'étais présent dans le bureau, uniquement.

**Q :** **Au cours de l'année 1975, est-ce que vous avez vu des habitants se faire déporter ?**

**R 25 :** J'ai vu qu'on a déporté les habitants hors de la ville. J'ai vu ces gens-là marcher sur les routes pour aller dans leurs villages natals respectifs. Lorsque les gens n'avaient pas de village natal, ils devaient demander à aller vivre en tant qu'habitants dans tel village ou tel district, tout simplement.

**Q :** **Dans votre propre village, combien de familles des habitants du 17 avril y avait-il à peu près ?**

**R 26 :** Il y en avait beaucoup, mais je ne sais pas combien exactement.

**Q :** **Au moment où les habitants sont venus vivre dans des villages, est-ce qu'il y avait des plans, une politique précise ?**

**R 27 :** La hiérarchie a recommandé à tous ces habitants de vivre provisoirement dans des monastères et des écoles, avant qu'on ne les intègre dans les villages, par la suite. Lorsque ces habitants sont arrivés dans les villages, ils devaient prendre leurs repas en commun avec la population de la Base, tout simplement.

**Q :** Est-ce que ces habitants du 17 avril ont eu la liberté de choisir d'aller vivre dans d'autres villages ?

**R 28 :** Oui, c'était possible.

**Q :** Lorsque les habitants du 17 avril sont arrivés, est-ce qu'on a planifié d'effectuer des purges sur leurs personnes, ou est-ce qu'on a planifié de rédiger leurs biographies ?

**R 29 :** Au début, on n'a pas rédigé de biographies d'aucune sorte. Par la suite, il est possible qu'on l'ait fait, sans doute.

**Q :** Dans votre village, est-ce qu'on a annoncé que ceux qui ont été des militaires, des enseignants, ou des fonctionnaires, avaient la possibilité de reprendre leurs postes initiaux ?

**R 30 :** Cela a été bel et bien annoncé en ces termes-là, c'est vrai. Tous ces gens-là n'ont jamais reçu l'ordre d'aller quelque part. En revanche, les gens, qui n'étaient pas en accord, ou qui ont exprimé une opposition quelconque, ont été envoyés suivre des sessions d'instruction. Et tous ces gens en question, on ne les a jamais vus revenir.

**Q :** Dans votre village, Monsieur, combien de personnes ont été convoquées pour aller suivre des sessions d'instruction ?

**R 31 :** Je ne sais pas combien exactement il y a eu de gens, parce qu'en fait c'était une affaire secrète. En tout état de cause, ceux qui ont été convoqués pour aller suivre des sessions d'instruction, eux, ne sont jamais revenus.

**Q :** Jusqu'à quelle année, Monsieur, est-ce que vous avez vécu dans la commune de Nhèng Nhâng ?

**R 32 :** J'y ai vécu jusqu'à l'année 1977.

**Q :** Quand vous étiez dans la commune, qui avait le pouvoir de décider d'envoyer telle ou telle personne suivre des sessions d'instruction ?

**R 33 :** Seule la zone avait le droit de prendre la décision de convoquer des gens à des sessions d'instruction.

**Q :** Quelle était la personne qui pouvait déclarer que telle personne était un ennemi ?

**R 34 :** Dans les villages, c'était les agents secrets qui faisaient des comptes rendus aux chefs de village, qui, par la suite, allaient rapporter aux chefs de la commune, qui, à leur tour, allaient rendre compte aux chefs du district.

**Q :** Est-ce que vous avez déjà vu quelque part une circulaire qui soit en rapport avec cette décision ?

**R 35 :** Je n'en ai jamais vue. Et j'étais au courant de cela parce qu'on a annoncé de façon officielle comme quoi les villages et les communes n'avaient pas le droit de prendre de décision.

**Q :** À l'époque, est-ce que BUN Sy était toujours le chef de la commune ?

**R 36 :** Après que j'ai été muté à Srè Ronaung (ស្រុករណាំង) en 1978, BUN Sy a été, lui, muté à Kampong Cham (កំពង់ចាម) par l'Angkar.

**Q :** Quelle a été la fonction de BUN Sy quand il était à Kampong Cham ?

**R 37 :** J'ai entendu dire qu'il était le chef du district de Prey Chhor (ព្រៃជ័រ) ou du district de Kampong Siem (កំពង់សៀម) qui sont situés dans la province de Kampong Cham.

**Q :** Est-ce que vous connaissiez les chefs des Coopératives lorsque vous étiez dans la commune de Nhèng Nhâng ?

**R 38 :** Le chef de la Coopérative du village de Chrey Tnaot (ជ្រៃត្នោត) s'appelait MUN La (មុន ឡា) et YUNG Pal (យុង ប៉ាល់) était le chef adjoint. Ces deux personnes vivaient dans le village de Chrey Tnaot, commune de Tram Kak, district de Tram Kak. Les chefs de la Coopérative du village de Russey Srok (រូស្ស៊ីស្រុក) s'appelaient Phom (ភ៉ុន) (décédé) et le vieux Sây (សាយ) (décédé). Le chef de la Coopérative du village de Kamsey (កំសី) s'appelait le vieux Soeung (សោង) (décédé). Le chef de la Coopérative du village de Krâ Nhoung (ក្រញូង) s'appelait le vieux Chrun (គ្រុន) (je ne sais pas s'il est toujours en vie ou non). Le chef de la Coopérative du village de Daun Tuot (ដួនតូត) s'appelait le vieux Kong (កង) (je ne sais pas s'il est toujours en vie ou non). Le chef de la Coopérative du village de Srâmor (ស្រម) s'appelait le vieux Son (សុន) (décédé).

**Q :** Combien de coopératives a compté la commune de Nhèng Nhâng ?

**R 39 :** Au début, cela a été mis en place dans le cadre des villages. Et plus tard, on a mis en place au sein des unités. Chaque unité possédait son propre réfectoire.

**Q :** Dans une unité, il y avait combien de villages [ ? ] ?

**R 40 :** Les unités ont été mises en place en fonction des habitants : il y avait des habitants de plein droit, des habitants candidats et des habitants allogènes. Les habitants de plein droit étaient ceux de la Base, et dont les enfants et les petits-enfants sont partis sur le front avant, et qui n'avaient aucun lien avec le régime de LON Nol, ou avec l'ancien régime. Les habitants candidats étaient aussi des habitants de la Base, mais ils avaient des parentés qui ont été exécutées par l'Angkar, ou encore leurs enfants et petits-enfants sont impliqués dans l'ancien régime. Par exemple, il y avait dedans des fonctionnaires haut placés ou ceux qui se sont opposés aux Coopératives, et dont leurs enfants et petits-enfants ont été envoyés suivre des sessions

d'instruction. Les habitants allogènes étaient les habitants qui ont été déportés de la ville de Phnom Penh (ភ្នំពេញ).

**Q :** Est-ce que vous savez quelle était la personne qui a signé les lettres qui ont désigné les gens qui devaient être arrêtées et envoyées aux d'instruction ?

**R 41 :** C'était les hommes de la sécurité qui ont écrit des lettres aux agents secrets de la commune, par contre je n'ai jamais vu ces lettres en question.

**Q :** Comment se fait-il que vous soyez au courant de l'expédition de ces lettres qui étaient des mandats d'arrêt qui devaient envoyer les gens aux sessions d'instruction ?

**R 42 :** J'étais au courant parce que les agents secrets faisaient des comptes rendus à la commune. Et seuls les agents secrets avaient le droit d'effectuer des arrestations.

**Q :** Est-ce que les habitants de ces trois catégories avaient les mêmes droits ?

**R 43 :** J'ai entendu dire que les habitants de ces trois catégories ont joui des mêmes droits.

**Q :** Est-ce que les habitants de ces trois catégories ont vécu dans les mêmes unités ?

**R 44 :** De l'année 1975 à l'année 1977, on a réparti les habitants en fonction de leur appartenance à telle ou telle catégorie, qu'on a déterminée au départ. C'était en 1978 que les habitants de ces trois catégories ont vécu de façon mélangée et confondue.

**Q :** Après la libération, de l'année 1975 à l'année 1977, qu'est-ce qu'on vous a ordonné de faire ?

**R 45 :** J'ai travaillé dans le bureau de Nhèng Nhâng en tant que responsable de la réception et de la distribution des vivres qui ont été confiées par le district à destination des Coopératives, mais c'était la commune qui devait décider de la distribution.

**Q :** Est-ce qu'on vous a dit de quelle façon vous deviez distribuer les vivres ?

**R 46 :** C'était le chef de la commune qui a fixé les objectifs. À l'époque, on devait distribuer selon les quantités qui ont été indiquées par la commune.

**Q :** Est-ce que vous savez si les habitants de la commune de Nhèng Nhâng ont eu suffisamment à manger ?

**R 47 :** Il y avait des problèmes de pénurie sur le plan de l'alimentation. En effet, d'une part, les habitants étaient nombreux, et d'autre part, les fruits de la récolte de la production générale étaient peu abondants. Par conséquent, les gens n'avaient pas assez à manger. Il y en avait qui devaient se contenter de soupe de riz. Quant au district, on a suppléé en vivres en partie, également, mais toutefois c'était selon ses possibilités, aussi.



- Q :** Mais à quel endroit est-ce que le district a pu trouver du riz décortiqué ?  
**R 48 :** Je n'en sais rien du tout, mais je savais qu'il y avait de l'aide qui est venue de l'étranger.
- Q :** Ainsi, cela voulait dire qu'à cette époque précise, la pénurie de nourriture n'existait pas parce qu'il y avait de l'aide qui est venue de l'étranger, n'est-ce pas ?  
**R 49 :** Ce n'est pas vrai. En effet, il y avait de la pénurie, même s'il y avait de l'aide.
- Q :** Lorsqu'il y avait une telle pénurie, est-ce que beaucoup de monde sont tombés malades ?  
**R 50 :** Il y avait beaucoup de gens qui sont tombés malades. Les habitants étaient maigres et avaient des problèmes de santé.
- Q :** Est-ce que la majorité des malades étaient ceux du 17 avril ?  
**R 51 :** La plupart des malades étaient ceux du 17 avril parce qu'ils n'avaient pas d'expérience pour pouvoir s'adapter à la vie à la campagne.
- Q :** De quelle façon ont-ils vécu ?  
**R 52 :** On a construit des maisons sous forme de petits abris pour les loger. Certains ont vécu dans des maisons avec leurs frères et sœurs, ou leurs parents.
- Q :** À ce moment précis, est-ce qu'il y avait beaucoup de gens qui mouraient ?  
**R 53 :** La mort a bel et bien existé. Quand les gens étaient gravement malades, ils ont été envoyés à l'hôpital de la région qui est situé à Ang Roneap.
- Q :** Est-ce que vous êtes déjà entré dans cet hôpital ?  
**R 54 :** Je n'y suis jamais entré.
- Q :** Est-ce que tous ces soignants sont toujours en vie ?  
**R 55 :** Je n'en sais rien du tout.
- Q :** À ce moment précis, est-ce qu'il y avait des réunions au cours desquelles on a parlé des purges ?  
**R 56 :** Je n'en savais rien du tout, par contre, de nombreuses personnes ont quand même disparu.
- Q :** Dans le courant de l'année 1978, est-ce que vous avez déjà vu un document quelconque qui ait parlé des purges qui devaient être effectuées sur la personne des ennemis ?  
**R 57 :** Je n'en ai jamais vu, mais durant les réunions, on a parlé des purges qui devaient être faites à l'égard des ennemis internes et des ennemis externes qui avaient de la sympathie pour les partisans de LON Nol. Et les gens qui se trouvaient dans les rangs du Parti et qui avaient des mauvaises tendances devaient également être l'objet de purges. Même dans ma position de chef de la commune, j'avais peur parce que j'avais peur de m'écarter de la Voie du Parti. Les ennemis qui étaient à l'intérieur des rangs, c'était les cadres même. Quant aux ennemis externes, c'était les habitants ordinaires.

- Q :** En quelle année ont eu lieu les réunions qui ont parlé des purges ?
- R 58 :** Elles ont eu lieu cours de l'année 1977 ou de l'année 1978. Même quand j'étais dans la commune de Srè Roneang, il y a eu ce genre de réunions, également.
- Q :** De quelle façon est-ce qu'une personne est considérée comme un ennemi ?
- R 59 :** De manière générale, l'échelon inférieur faisait des comptes rendus à la hiérarchie, d'un échelon à l'autre. Cela voulait dire que c'était de la commune au district, puis, du district à la région et ensuite, de la région à la zone. Et en fin de compte, les forces de la hiérarchie sont allées arrêter les gens, tout simplement.
- Q :** Est-ce que la décision d'arrêter des gens est issue du district ou de la région ?
- R 60 :** C'était sans doute à l'échelon de la région et de la zone.
- Q :** Est-ce que à l'échelon de la commune, on avait le droit d'effectuer des arrestations ?
- R 61 :** La commune n'avait pas le droit d'effectuer des arrestations. C'était les ordres de la hiérarchie, et c'était à partir de l'échelon du district. La commune s'est contentée de faire des comptes rendus.
- Q :** Est-ce que vous avez déjà vu des rapports qui ont été faits par le district à destination de la région ?
- R 62 :** Je n'en ai jamais vu.
- Q :** Il y avait combien de messagers dans votre commune ?
- R 63 :** Il y avait deux messagers, tous petits, qui avaient la charge de porter des lettres.
- Q :** Est-ce que vous avez déjà vu des revues des Khmers rouges, telles que l'*Étendard révolutionnaire* ?
- R 64 :** Il m'est arrivé de les voir, parce que le district les a distribués à la commune, mais ils ne sont pas parvenus à tout le monde.
- Q :** Combien de parutions y a-t-il eu de cette revue ?
- R 65 :** Je ne sais rien de précis à ce sujet. Il m'est arrivé de recevoir ça une fois dans l'année.
- Q :** Lorsque vous avez été muté à Srè Ronaung, qu'est-ce qu'on vous a ordonné de faire ?
- R 66 :** J'étais le chef de la commune de Srè Ronaung.
- Q :** Comment s'appelait votre chef adjoint à Srè Ronaung ?
- R 67 :** Le nommé SAOM Phov (ស៊ាម ផុវ) (décédé) était le chef adjoint et le vieux Sâ (ស៊ា) (décédé) était un simple membre.

- Q :** **Qui vous a nommé chef de la commune de Srè Ronaung ?**
- R 68 :** C'était le vieux Chim, le vieux San (តាសាន), le vieux Ket (តាកិត) qui m'ont nommé.
- Q :** **Est-ce qu'il y avait une lettre de nomination quelconque ?**
- R 69 :** Il n'y avait pas de papier, ni rien du tout. Par contre, je me souviens que l'ancien chef de la commune s'appelait le vieux Khun (ឃុន). L'Angkar lui a retiré sa confiance, puis l'a envoyé faire de la riziculture de saison sèche à Angkor Borei (អង្គរបុរី). Ensuite, elle m'a nommé à sa place.
- Q :** **Plus tard, est-ce que vous avez été au courant de l'arrestation du vieux Khun ?**
- R 70 :** Après l'année 1979, le vieux Khun a été tué.
- Q :** **Est-ce que vous pourriez décrire votre travail à Srè Ronaung ?**
- R 71 :** Mon travail a consisté à assumer une responsabilité générale, dans le domaine politique, de l'économie et de la culture, ainsi que dans la direction des habitants par rapport à la production générale.
- Q :** **Combien de Coopératives comptait en tout la commune de Srè Ronaung ?**
- R 72 :** Il y avait en tout sept Coopératives, telles que la Coopérative du village de Thmei (ថ្មី), celle du village de Chen (ចិន), celle du village de Trâpaing Ronaung (ត្រពាំងរនាង), celle du village de Trach (ត្រាច), celle du village Srè Thlok (ស្រែថ្លក), celle du village de Chhoeu Neang (ឈើនាង) et celle du village de Ang Samrit (អង្គសំរិត).
- Q :** **Est-ce que vous vous souvenez du nom des chefs de toutes ces Coopératives ?**
- R 73 :** Le vieux Heng (ហេង) (décédé) était le chef de la Coopérative du village de Chen. Le vieux Yang (យ៉ាង) (décédé) était le chef de la Coopérative du village de Thmei. Le vieux Khorn (ខន) (décédé) était le chef de la Coopérative du village de Ronaung. Le vieux Lonh (ឡង) (je ne sais pas s'il est toujours en vie ou non) était le chef de la Coopérative de Trach. Le vieux Loch (ឡុច) (décédé) était le chef de la Coopérative du village de Srè Chhoeu Neang (ស្រែឈើនាង). Le vieux Chhorn (ឆន) (décédé) était le chef de la Coopérative du village de Ang Samrit et je n'ai pas retenu le nom du chef de la Coopérative du village de Thlok.

**Q :** Combien de familles des habitants du 17 avril comptait la commune de Srè Ronaung ?

**R 74 :** Il y en avait beaucoup. C'était innombrable, impossible à dénombrer.

**Q :** Lorsque vous étiez dans la commune de Srè Ronaung, est-ce que l'Angkar est allée effectuer des arrestations et des purges ?

**R 75 :** Quand j'étais le chef de la commune de Srè Ronaung, il n'y avait pas de purges. Durant la période où le vieux Khun avait en main la commune de Srè Ronaung, les purges ont eu lieu, par contre je ne sais pas combien de personnes ont été touchées.

**Q :** Comment était la nourriture dans la commune de Srè Ronaung ?

**R 76 :** Avant que je ne prenne en main cet endroit, les habitants ne mangeaient pas suffisamment et la pénurie régnait. Et après que j'ai pris en main cet endroit, j'ai distribué une boîte de riz décortiqué par personne et pour chaque repas, et tous les dix jours, j'ai fait tuer un bœuf ou un porc pour leur donner à manger.

**Q :** Est-ce que le riz décortiqué et toutes les préparations culinaires ont été gardés dans les Coopératives ?

**R 77 :** Oui, c'est tout à fait correct. Cependant, le riz décortiqué ou les préparations culinaires sont venus de la commune. En effet, la commune possédait une machine à décortiquer le paddy qui faisait cette opération pour les Coopératives de toute la commune.

**Q :** Est-ce que le chef de chaque Coopérative avait le droit de distribuer du riz décortiqué à la population, comme il voulait, ou devait-il suivre les ordres de la hiérarchie ?

**R 78 :** Les chefs d'unité avaient le droit de réceptionner les rations alimentaires par le truchement du chef responsable des cuisines. On devait distribuer la quantité en fonction du nombre des habitants qui se trouvaient dans l'unité.

**Q :** Est-ce que vous avez rendu compte à l'échelon du district de l'importance de la récolte de paddy qui a été réalisée dans le cadre de votre commune ?

**R 79 :** Oui, j'ai dû faire des comptes rendus.

**Q :** Est-ce que vous aviez le pouvoir de distribuer du paddy ou des rations alimentaires aux habitants ?

**R 80 :** Quand la récolte a été abondante, je n'ai rendu compte que de la moitié de la récolte à la hiérarchie et j'ai gardé le reste dans le grenier, dans le but d'en distribuer aux habitants dans l'éventualité d'une pénurie.

**Q :** Combien de tonnes est-ce que le district a demandé à ce que vous lui fournissiez ?

**R 81 :** L'échelon du district a examiné les rapports, puis a fixé des objectifs à chaque commune pour qu'on lui envoie le nombre de tonnes demandé. Et plus tard, les véhicules sont venus les charger et les transporter, tout simplement. Si les rapports ont signalé une récolte insignifiante et incapable de subvenir aux besoins de la commune, le district n'en prélevait même pas.

Du début de l'année 1978 à la fin de l'année 1978, j'ai créé un four à pain dans ma commune. À ce moment précis, on a fait bouillir du manioc, puis on l'a écrasé pour produire de la farine qu'on a mélangée avec des œufs de poule ou de cane. Pour faire du pain, j'ai choisi des gens qui étaient des spécialistes de la boulangerie, et qui étaient des gens du 17 avril qui sont venus de Phnom Penh. Nous avons distribué des rations de pain une fois tous les dix jours à chaque unité et on a mangé ce pain en question avec du sucre de palmier à sucre. Parfois, à l'échelon du district, on est venu nous quémander du pain et à ce moment-là, on leur en a donné selon ce qu'ils ont demandé.

**Q :** Vous vous souvenez que le régime des Khmers rouges ne soutenait pas tout ce qui a existé dans l'ancien régime, cela voulait dire qu'on devait anéantir l'ancien régime et construire le nouveau régime. Or lorsque vous avez construit un four à pain, est-ce que vous avez été accusé de quoi que ce soit ?

**R 82 :** Il n'y a eu aucune accusation. On m'a soutenu dans mon action de fabrication du pain.

**Q :** Qu'est-ce qui s'est passé quand vous avez caché du paddy et du riz décortiqué, comme vous l'avez fait ?

**R 83 :** En ce concerne le problème de dissimulation, j'avais pour ma part des techniques de dissimulation. Si on était dévoilé, on était accusé de ne pas être loyal par rapport à l'Angkar. Et concernant mon action de dissimulation, personne n'en savait rien.

**Q :** Comment se fait-il que vous soyez convaincu qu'il n'y avait pas de gens qui pouvaient rapporter ?

**R 84 :** Parce que les habitants de la commune de Srè Ronaung m'adoraient et m'aimaient profondément.

**Q :** Quand vous aviez en main la commune de Srè Ronaung, est-ce que les habitants ont été arrêtés sous l'accusation d'être des ennemis ?

**R 85 :** Il n'y a eu aucune arrestation des personnes, ni d'accusation d'être des ennemis durant le temps de mon mandat.

**Q :** En ce qui concerne ceux qui ont été envoyés suivre des sessions d'instruction, à quel endroit est-ce qu'ils ont été expédiés ?

**R 86 :** Je n'en savais rien du tout et après l'année 1979, j'ai entendu dire que c'était à Kraing Ta Chăn (ក្រាំងតាចាន់).

**Q :** Comment s'appelait le chef des agents secrets de votre commune ?

**R 87 :** Le nommé Son (សុន) (décédé) était le chef des agents secrets de la commune. Ma commune comptait douze agents secrets et ceux-ci allaient et venaient, sans arrêt. Par conséquent, je ne me souviens pas très bien qui étaient tous ces gens, en réalité.

**Q :** Est-ce qu'il y a eu des changements de chef de district à l'époque ?

**R 88 :** Il y a eu des changements, effectivement. Au début, c'était le vieux Chim (il a été muté à la zone Nord). Après lui, c'était le vieux Kit, le vieux San, la vieille Boeun (ហ្លួយបៀន), le vieux Keav (តាកៀវ) qui ont été arrêtés à la fin de l'année 1977, et deux autres personnes, mais dont je ne me souviens pas du nom.

**Q :** **À l'époque, est-ce que vous avez déjà participé aux réunions à l'échelon du district ?**

**R 89 :** J'ai déjà participé aux réunions au bureau du district qui est situé à Ang Rokar (អង្គការ) à l'Ouest de Ang Ta Saom (អង្គតាសោម).

**Q :** **Durant ces réunions, de quelles sortes de plans a-t-on parlé ?**

**R 90 :** On a parlé de la compétition pour arriver à faire de la riziculture à trois tonnes par hectare et par an.

**Q :** **Est-ce qu'on a parlé des techniques de la riziculture à trois tonnes ?**

**R 91 :** On a dit qu'il y avait trois facteurs majeurs. Premièrement, il fallait avoir un système d'irrigation, deuxièmement, il fallait avoir des semences et troisièmement, des engrais naturels (les excréments des humains et des animaux mélangés avec de la terre provenant des termitières et les feuilles d'eupatoire).

**Q :** **Est-ce que les habitants qui étaient dans les rizières à faire du repiquage de semis avaient des lésions ou des démangeaisons aux pieds qui ont été provoquées par les engrais naturels ?**

**R 92 :** En fait, il n'y avait pas de démangeaison d'aucune sorte, par contre si c'était le cas, les soignants étaient là pour soigner.

**Q :** **Est-ce qu'il y avait un hôpital dans votre commune ?**

**R 93 :** Oui, il y avait un hôpital qui est rattaché à la commune et il y avait seize soignants dans le personnel. Au cas où on n'arrivait pas à soigner une personne, on l'envoyait alors à l'hôpital du district et à celui de la région.

**Q :** **Quel était le niveau de connaissance des soignants de votre commune ?**

**R 94 :** Les soignants n'avaient aucun diplôme, mais ils ont été formés par la hiérarchie, et tous ces soignants étaient capables de prodiguer des soins. Quant aux médicaments, il n'y en avait pas suffisamment. Certains médicaments ont été fabriqués par nous-mêmes, tels que la vitamine C, et les médicaments contre la diarrhée.

**Q :** **Est-ce que tous ces médicaments étaient efficaces ?**

**R 95 :** Certains étaient efficaces, d'autres non.

**Q :** **Est-ce que votre commune a déjà reçu des médicaments qui ont été fournis par la hiérarchie ?**

**R 96 :** La hiérarchie en a envoyé un certain nombre, également.

- Q :** Est-ce que vous savez si on a fait des injections de jus de noix de coco aux malades ?  
**R 97 :** Oui, tout à fait. On a l'a mélangé avec la pénicilline.
- Q :** Est-ce qu'il y avait une réaction quelconque au moment de l'injection du jus de noix de coco ?  
**R 98 :** Il y a eu certaines réactions, quand même.
- Q :** Est-ce qu'il y a eu des gens qui sont morts de maladie ?  
**R 99 :** Il y a eu beaucoup de gens qui sont morts de maladie.
- Q :** Est-ce qu'il y a eu des gens qui sont morts de faim ?  
**R 100 :** Il n'y a eu personne qui soit mort de faim.
- Q :** Est-ce que les conditions de vie de la population de cette époque-là étaient les mêmes que celles qui ont cours de nos jours ?  
**R 101 :** Non, ce n'est pas pareil. Avant, la vie quotidienne et les repas étaient communautaires. De nos jours, les repas et la vie quotidienne sont privés.
- Q :** De quelle façon se sont effectués les mariages dans la commune de Srè Ronaung ?  
**R 102 :** C'était la commune qui a arrangé les séances de détermination, et à chaque fois, il y avait de cinq à vingt couples.
- Q :** Est-ce que tous ces mariages ont été célébrés de manière volontaire ?  
**R 103 :** Il y avait très peu de gens qui n'étaient pas satisfaits. En effet, nous avons convoqué les deux parties à venir exprimer leur détermination. Dans le même temps, certains avaient peur mais ils ont néanmoins répondu : oui, oui.
- Q :** Après le mariage, est-ce qu'on a ordonné aux agents secrets d'aller surveiller le couple ?  
**R 104 :** Non, cela n'a pas existé.
- Q :** Est-ce que vous pouvez conclure que ces mariages en question ont été célébrés avec la volonté des intéressés ?  
**R 105 :** Je n'en sais rien, au fond.
- Q :** Qu'est-ce qui est arrivé alors à ceux qui n'étaient pas satisfaits ?  
**R 106 :** À l'égard de ceux qui n'étaient pas satisfaits, après le mariage, nous les avons alors convoqués pour les éduquer mentalement. Et plus tard, ils ont fini par s'entendre. Quant à ce qui est arrivé à d'autres endroits, je n'en sais rien du tout. Je ne suis au courant que ce qui s'est passé dans la commune de Srè Ronaung, seulement.
- Q :** Qu'est-ce qu'on a fait au juste durant les séances d'éducation mentale ?  
**R 107 :** Nous avons dit : « L'homme doit prendre une femme et la femme doit prendre un mari. C'est normal ».

**Q :** Comment se fait-il que vous soyez sûr que les gens se sont entendus après les séances d'éducation mentale ?

**R 108 :** Parce que plus tard, je me suis aperçu qu'ils ont eu des enfants ensemble et qu'ils s'aimaient.

**Q :** D'après ce que je sais, après le mariage, on a demandé au couple d'aller vivre dans une maison et les agents secrets sont allés se mettre sous leur maison pour espionner, est-ce que cela est vrai ?

**R 109 :** Dans la commune de Srè Ronaung, il n'y a pas eu ce genre d'histoires. En revanche, je ne sais pas ce qui en était dans d'autres communes.

**Q :** Est-ce que la religion avait cours dans votre commune ?

**R 110 :** À partir de l'année 1975, il n'y avait plus de monastère. Les monastères ont été transformés en des lieux destinés à recevoir les unités de concentration, ou à engranger des engrais. Quant aux moines bouddhiques, ils ont été forcés à quitter le froc. Les jeunes ont été forcés d'entrer dans l'armée tandis que les vieux ont été forcés d'aller vivre dans les Coopératives.

**Q :** Jusqu'à quelle année vous avez dirigé la commune de Srè Ronaung ?

**R 111 :** J'ai assumé la fonction de chef de la commune de Srè Ronaung pendant environ huit ou neuf mois. Ensuite, j'ai été muté à la commune de Ang Ta Saom (អង្គការស្រែក) en assumant la même fonction.

**Q :** Est-ce que vous connaissez le nommé Noch (នុច) ?

**R 112 :** Je le connaissais. Il était le chef des jeunes de la commune, mais je ne sais pas à quel endroit il est de nos jours.

**Q :** Jusqu'au premier février 1978, est-ce que Khun a toujours été le chef de la commune de Srè Ronaung ?

**R 113 :** Oui, c'est vrai. Ce n'était que par la suite qu'il a été saqué, et que je lui ai succédé.

**Q :** Nous avons un certain nombre de documents que nous voudrions vous montrer avec le numéro ERN 00271028 - 00271029. Est-ce que vous pourriez lire et nous dire à quelle personne appartient cette écriture ?

**R 114 :** Je ne sais pas du tout de qui est cette écriture, mais le nom qui apparaît derrière est Khun.

**Q :** Est-ce que vous étiez au courant des événements qui sont relatés dans ce rapport ?

**R 115 :** Je n'en ai aucune idée et je ne reconnais pas du tout cette écriture.

**Q :** Quand vous étiez en poste à cet endroit, est-ce qu'il vous est arrivé de faire des rapports à la hiérarchie ?

**R 116 :** J'ai fait des comptes rendus, au fur et à mesure et j'ai été convoqué à une réunion une fois par mois. Durant les réunions, nous avons fait des rapports à la fois écrits et oraux.



**Q :** **Quand vous avez fait des comptes rendus à la hiérarchie, est-ce que vous avez écrit des rapports à la main ?**

**R 117 :** C'était écrit à la main, mais je n'ai pas écrit moi-même. C'était le secrétaire de la commune qui a fait ce travail.

**Q :** **Comment s'appelait ce secrétaire ?**

**R 118 :** Il s'appelait le vieux Ny (នី) (son village natal se trouve dans la commune de Cheang Torng (ដាងទង), district de Tram Kak). Il était le secrétaire de la commune de Srè Ronaung, avant même que je ne sois arrivé.

**Q :** **Est-ce que vous vous souvenez du nom du chef de la région ?**

**R 119 :** Il s'appelait Saom (សាម) (je ne sais pas s'il est toujours en vie ou non). Plus tard, ça a été le vieux Prak (ព្រាក់) (il a été arrêté au cours de l'année 1977 ou de l'année 1978). Ensuite, ça a été le vieux Rorn (រ៉ន) (je ne sais pas s'il est toujours en vie ou non). Plus tard encore, ça a été le vieux Tit (ទិត) (son village natal se trouvait dans le village de Trâpaing Thom (ត្រពាំងធំ), district de Tram Kâk). Plus tard encore, ça a été le vieux Kit (គិត) (décédé) qui a été promu le chef de la région.

**Q :** **Est-ce que vous avez déjà entendu le nom du vieux Nhen (នេង) ?**

**R 120 :** J'ai déjà entendu ce nom-là. Il était le chef du district de Angkor Chey, du district 106, mais je ne l'ai jamais vu.

**Q :** **Est-ce que vous connaissiez le nom du chef de la zone ?**

**R 121 :** Je n'ai jamais entendu que le nom de Ta Mok (តាម៉ុក).

**Q :** **Combien de districts a compté la région 13 ?**

**R 122 :** Le district 105. Le district 106 dont le chef s'appelait le vieux Nhen. Le district 107 dit le district de Traing (ទ្រាំង) dont je ne me souviens pas du chef. Le district 108 appelé le district de Koh Andèt (កោះអណ្តែត) et le district de Kirivong (គីរីវង្ស) dont le vieux Tit était chef.

**Q :** **Est-ce que vous étiez au courant des purges quand vous étiez à cet endroit précis ?**

**R 123 :** Je n'ai pas eu du tout connaissance de ce problème.

**Q :** **Est-ce qu'il vous est arrivé de voir des gens se faire arrêter durant le régime des trois années ?**

**R 124 :** Les arrestations étaient quelque chose de confidentiel, de secret. Je n'ai jamais assisté à cela.

**Q :** Jusqu'à la fin de l'année 1979, est-ce que vous avez perdu des frères et des sœurs ?

**R 125 :** J'ai perdu un frère cadet biologique et un enfant biologique.

Une copie du procès-verbal a été remise au témoin.

Fin de l'audition : de la même date, à seize heures et quarante-cinq minutes.

Lecture du procès-verbal lui a été donnée, et le témoin n'a formulé aucune objection ; il y a apposé sa signature.

Après en avoir reçu lecture, le témoin a refusé de signer le procès-verbal.

Le témoin

L'interprète

Les enquêteurs

/empreinte digitale/

/signature/

/signatures/